

LE JOUR, 1947
24 Juillet 1947

AFFAIRES ETRANGERES EN SUSPENS

Le premier objet de notre politique étrangère en ce moment doit être de mettre un terme aux litiges anciens. Des questions de politique intérieure, de petite politique trop souvent, ont pendant de longs mois obscurci chez nous la notion d'urgence. Elles ont rendu moins évidente la nécessité de régler les affaires en suspens. Il y en a un certain nombre, avec la France notamment, qui ne sauraient demeurer indéfiniment sans solution.

Nous ajouterons que le retard ne nous est pas toujours imputable. Il y a eu parfois, du côté libanais, des raisons impérieuses de laisser venir les solutions, des raisons qui ressemblaient à la force majeure.

Notre Ministre des Affaires étrangères actuel (comme son prédécesseur) est animé des intentions les plus conciliantes ; il a toujours penché avec raison pour le règlement non point seulement amiable, mais amical, des problèmes qui subsistent ; mais avec toute la bonne volonté du monde, il ne saurait y arriver tout seul... Si des contacts sérieux étaient pris maintenant, on pourrait espérer une « liquidation » rapide de la matière litigieuse qui est le résidu du passé. Nul plus que nous ne le désire et ne le souhaite.

Ce temps est si changeant, il est si fertile en événements contradictoires que c'est devenu une grande sagesse de ne point laisser traîner ce qui divise. Devant les difficultés immenses qui se multiplient, devant l'ONU et en dehors d'elle, un petit pays comme le Liban ne peut, en vue de l'avenir, laisser trainer des querelles d'ordre secondaire qui alourdissent inutilement sa politique.

Nous avons besoin d'avoir les mains libres autant qu'il se peut, avec des idées claires. Et nous ne voulons pas passer pour des coupeurs de cheveux en quatre. Cela ne veut pas dire qu'il faille se résigner aux solutions « à tout prix » ; non ! évidemment ; mais on peut défendre utilement ses droits en se hâtant, plutôt que d'attendre paresseusement la fin du monde.